

## LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Numéro tarifaire	Désignation des produits
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques :
3917.10	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques :
3917.10.10	En matières plastiques cellulosiques
3917.10.50	Autres
5306	Fils de lin :
5306.10.00	Simples
5306.20.00	Retors ou câblés
5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :
5307.10.00	Simples
5307.20.00	Retors ou câblés
5505	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés) :
5505.10.00	De fibres synthétiques
5601	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles :
5601.10	Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates :
5601.10.10 <sup>1</sup>	De coton
5601.10.20 <sup>1</sup>	Autres
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique :
5607.10.00	De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 De sisal ou d'autres fibres textiles du genre <u>Agave</u> :
5607.29.00	[Ficelles lieuses ou botteleuses]
5607.30	Autres : D'abaca (chanvre de Manille ou <u>Musa Textilis Nee</u> ) ou d'autres fibres (de feuilles) dures : [Torons d'un diamètre de 1,88 cm ou plus]
5607.30.20	Autres
5607.41	De polyéthylène ou de polypropylène :
5607.41.10	Ficelles lieuses ou botteleuses :
5607.41.30	De larges bandes non fibrillées Autres
6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés :
6805.10.00	Appliqués sur tissus en matières textiles seulement
6805.20.00	Appliqués sur papier ou carton seulement
6805.30	Appliqués sur d'autres matières

<sup>1</sup> Ces produits ne font pas l'objet d'une élimination immédiate des droits de douane; se reporter à la note générale.